

A. S. A. en Hollande.
no. 291. 1664.

Copie.

157.

V. A. ne sçaitoit d'ordre comme un universel. Ses peuples
sont qui s'ont de l'obéissance, que V. A. a obtenu de l'obéissance.
Pila fait tant parler les uns et les autres, qu'il s'agit à
souhaiter, qu'ils se disent mais, pour ne pas venir vers
qui de via ne se sont que trop, et assurément ne regent
qu'à trouver ou fuyr des occasions à se divertir de c. A.
affaire. C. A. mais une des raisons pour lesquelles
les plus sages s'attendent qu'il importe que V. A. s'aille
accorder son ordre, pour ne donner lieu ni temps à de
mauvais motifs, contre lesquels la justice de V. A. pourra
peut-être faire autant d'effort qu'elle a fait jusqu'à présent, et
sa sagesse, au contraire, l'expose à beaucoup d'inconvénients.
Madame est si fort dans ce sentiment, qu'elle a la lettre
qu'elle s'est proposée d'écrire à V. A. et lui a plu une
commande de lui en dire ce mot. Elle est sûr que V. A.
se souviendra bien de s'adresser à (M. de) Le Duc, et
de s'adresser l'obligation qu'elle a eue de leur avoir
pour la grande justice qu'ils ont prise à recevoir et bien
conduire ce service, au moyen de beaucoup de lettres qu'ils
en ont écrites de temps en temps. Mad. est bien de plus,
qu'il s'agit fort à propos de ne parler que peu et avec
grande retenue du droit d'aucune prisonnière à occuper
la place au nom de V. A. comme de l'office de ceux
qui pourrissent avoir l'œil, tant que ce s'achève à faire
travailleur à servir V. A. et dit qu'un tel de ses ordres,
tout le reste demeurera nécessaire et mutine. Le gaz
bien que V. A. s'attend c'est la mieux que possible, mais il ne
peut me dispenser de m'acquiescer de mes ordres, sans
croire, que quand il n'a avisé point mieux, et surtout
de mon chef, V. A. aura la bonté d'en agréer la liberté.

du costé d'un ancien servit. qui n'a autre but, ni vint, ni
 insens. que ceux de D. A. Le sieur le bon Dieu de continuer
 ses benedictions sur la peccie. p. 1000. de D. A. si me dicent
 autr ce que je dois de scrire p.